OFIB.FR

DURÉE

4,00000 jours (soit 32 heures)

DRIX

1 490 € par participant Soit 1 788 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Diagnostiqueurs immobiliers
- Techniciens du bâtiment
- Professionnels de l'immobilier et de la construction souhaitant élargir leurs compétences
- Experts de justice
- Avocats
- Bailleurs
- Assureurs
- Gestionnaires immobiliers
- Agents et négociateurs immobiliers
- Notaires
- Clercs de notaire
- Experts d'assurance
- Huissiers de justice
- Maîtres d'ouvrage professionnel
- Maîtres d'œuvre
- Entreprises de dépollution

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos

coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation!

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

Diagnostic Immobilier Obligatoire : Etat Relatif à la Présence de Termites



- Connaître les principaux parasites du bois
- Repérer et analyser les différentes manifestations et dégâts provoqués par les Termites
- Etre capable de réaliser un état relatif à la présence de termites dans le cadre de la réglementation
- Rédiger un rapport précis



- Cadre juridique
- Méthodologie de l'état relatif à la présence de termites
- Place du bois dans la construction
- Les agents biologiques de dégradation
- Mise en situation pratique
- Evaluation et questions diverses



Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPI Conforme à l'arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des







compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification



